Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_056-BF

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
6 avril 2023
Acte n° **2023-056**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à M. BAË
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
26

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Jean

Date de la convocation :
29 mars 2023

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe "Bâtiment Locatif"

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe "Bâtiment Locatif", dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion, M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de ce Compte Administratif.

Il rappelle que le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 43 225,42 €.

Compte tenu des besoins nécessaires pour l'équilibre de la section d'investissement, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal d'y affecter la somme totale, soit 43 225,42 €.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'affecter en section d'investissement du budget annexe "Bâtiment Locatif" pour 2023 la somme totale de 43 225,42 € correspondante à l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2022.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_056-BF

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2023 - acte n° 2023-056 - page 2/2
Thème :	7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe "Bâtiment Locatif"

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
GAUTHIER Jean

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023